





Etude en vue de la protection des espèces de poissons et de crustacés d'eau douce de La Réunion







Présentation à la commission "amphihalins" du CEB, le 5 octobre 2018
Support de présentation



DÉFINITIONS

Protéger, préserver ou conserver les espèces amphihalines ?

- PROTECTION : approche générale qui vise, d'une façon ou d'une autre, à favoriser le maintien d'une espèce ou d'un habitat,
- PRESERVATION : approche très stricte et radicale où la nature est protégée contre les effets de l'action de la société humaine
- **CONSERVATION** : gestion raisonnée de la nature, en conscience des équilibres naturels, dans le respect des rythmes de renouvellement des milieux et selon un usage raisonnable des ressources.





- Actualisation de la connaissance et de la vulnérabilité des amphibalins et espèces dont la conservation est prioritaire
- Analyse des outils réglementaires de protection et de gestion existants
- Bilan des échanges locaux sur les enjeux et les priorités d'actions de protection et de gestion des espèces
- Proposition d'une stratégie de conservation et de gestion des espèces amphibalines

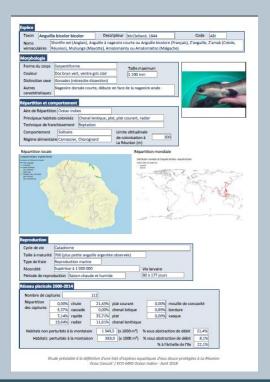




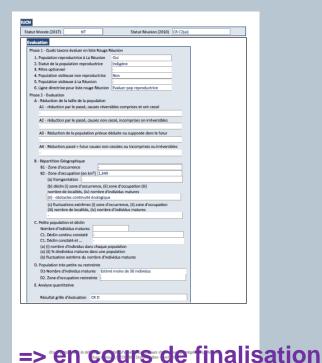
Vulnérabilité des espèces et priorités de conservation

SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE

- Bilan de l'état des connaissances sur les espèces amphihalines :
 - Taxinomie,
 - Distribution,
 - Etat et évolution des populations à La Réunion













EVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ

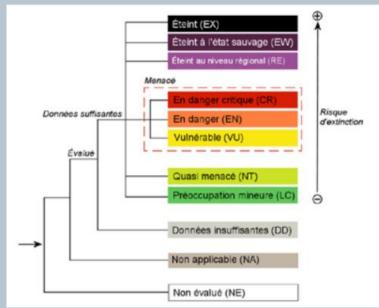
Vulnérabilité des espèces et priorités de conservation

- Liste rouge IUCN Réunion publiée en 2010
 - => réévaluation sur données récentes (maj 2017)
- Cadrage méthodologique
 - Catégories et critères de l'UICN pour la Liste rouge : Version 3.1 (2001)

Lignes directrices pour l'application, au niveau régional, des critères

de l'UICN pour la Liste rouge (2003)

- Application de la méthodologie pour :
 - ⇒ 19 espèces de poissons
 - ⇒ 8 espèces de macro-crustacés









EVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ



- Application méthodologie liste rouge UICN en trois étapes
 - I. Identification des taxons à retenir : population reproductrices présentes à La Réunion
 - => 11 espèces de poissons
 - => 6 espèces de macro-crustacés

II. Application des critères UICN à la population régionale

- A. Réduction de la taille de la population
- B. Répartition géographique
- C. Petite population et déclin
- D. Population très petite ou restreinte
- E. Analyse quantitative (modélisation)
- III. Application des lignes directrices régionales

 Place de la population régionale dans la population mondiale







Vulnérabilité des espèces et priorités de

CATÉGORIES DE MENACE D'EXTINCTION

conservation Espèce	IUCN Monde (V2017-3 au 18 avril 2018)	IUCN Réunion (2010)	Proposition vulnérabilité Réunion 2017 (présente étude)	Evolution régionale 2010 / 2017
POISSONS				
Anguilla bengalis labiata	NT*	DD	NE	
Anguilla bicolor bicolor	NT*	CR C2(ai)	CR D	•
Anguilla marmorata	LC	NT pr. D1	CR D; B2ab(ii)c(iv)	+3
Anguilla mossambica	LC	CR C2(ai)	CR D	•
Agonostomus telfairii	LC	EN D	EN B2ab(ii)c(iv);D1+2	•
Kuhlia rupestris	LC	VU B1ab(ii)	VU B2ab(ii)c(iv)	•
Kuhlia sauvagii	VU B1ab(iii)	NE	VU B2ab(ii)c(iv)	
Eleotris klunzingerii (E. fusca)	LC	EN A2b	LC	-3
Eleotris mauritiana	LC	CR A2b	VU B2b(ii)c(iv); A2a	-2
Awaous commersoni	NE	CR A2b	VU B2ab(ii)	-2
Cotylopus acutipinnis	DD	NT pr. A4cd	EN A2bd	+2
Sicyopterus lagocephalus	LC	NT pr. A4cd	NT pr. A4bd	•
CRUSTACES				
Atyoida serrata	LC	NT pr. B1b(iii)	NT pr. B2a	-
Caridina serratirostris	LC	VU D2	VU B2ab(ii)c(iv)	-
Caridina typus	LC	VU B1ab(ii)	VU B2ab(ii)c(iv)	-
Macrobrachium Hirtimanus	EN B1ab(v)	CR B2ab(ii)	RE?	+1
Macrobrachium australe	LC	VU A2bc	NT pr. B2b	-1
Macrobrachium lar	LC	NT pr. B1b(iii)	VU B2ab(ii)	+1









INTERPRÉTATION D'UNE LISTE ROUGE

ATTENTION

Une évaluation du risque d'extinction seule (telle que le statut Liste rouge) n'est pas suffisante, pour déterminer des priorités de conservation.

Il faut aussi tenir compte d'autres facteurs, comme :

- le statut et la taille de la population au niveau mondial,
- ses caractéristiques écologiques,
- ses valeurs économiques et culturelles,
- les aspects pratiques des actions de rétablissement, etc.



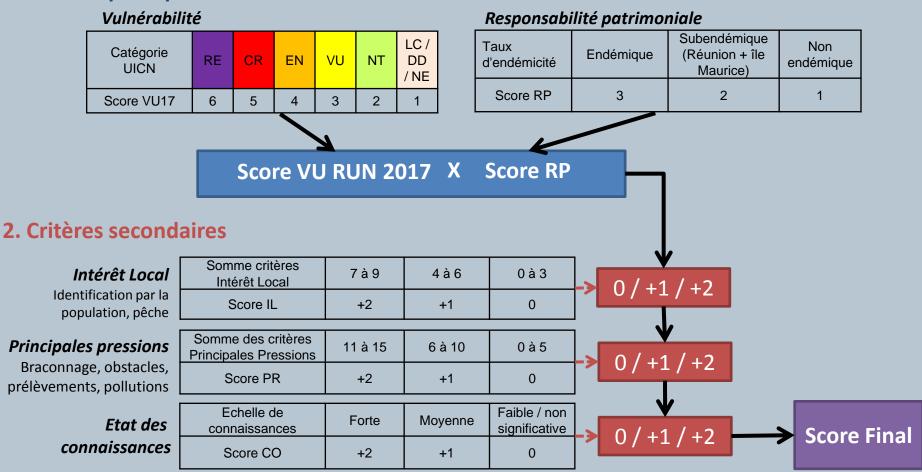




ADAPTATION MÉTHODOLOGIE MNHN

Vulnérabilité des espèces et priorités de conservation

1. Critères principaux









Vulnérabilité des espèces et

ESPECES PRIORITAIRES POUR L'ACTION PUBLIQUE – AMPHIHALINS RÉUNION

priorités d conservation Classe		Nom vernaculaire	Score final
Crustacés	Macrobrachium hirtimanus	Chevrette des Mascarins	12
Poissons	Cotylopus acutipinnis	Bouche-ronde	12
Poissons	Anguilla marmorata	Anguille marbrée	8
Poissons	Anguilla bicolor bicolor	Anguille bicolore	7
Poissons	Anguilla mossambica	Anguille du Mozambique	7
Crustacés	Macrobrachium lar	Camaron	7
Poissons	Agonostomus telfairii	Chitte	6
Poissons	Kuhlia rupestris	Poisson plat	6
Poissons	Kuhlia sauvagii	Poisson plat	6
Poissons	Eleotris mauritiana	Cabot noir	6
Poissons	Sicyopterus lagocephalus	Bouche-ronde	6
Crustacés	Caridina serratirostris	Caridine	5
Crustacés	Caridina typus	Caridine	5
Poissons	Awaous commersoni	Loche des sables	5
Crustacés	Atyoida serrata	Crevette bouledogue	5
Crustacés	Macrobrachium australe	Chevrette grand bras	4
Poissons	Eleotris klunzingerii (E. fusca)	Cabot noir	4
Poissons	Anguilla bengalis labiata	Anguille marbrée africaine	3
Poissons	Glossogobius kokius	Loche à tête plate	2
Poissons	Butis butis	Eleotris à épaulettes	1
Poissons	Hypseleotris cyprinoides	Eleotris cyprin	1
Poissons	Glossogobius giuris	Loche à tête plate	1
Poissons	Stenogobius polyzona	Cabot rayé	1
Poissons	Microphis brachyurus m.	Syngnathe	1
Poissons	Microphis argulus	Syngnathe	1
Crustacés	Palaemon concinnus	Chevrette charmante	1
Crustacés	Varuna litterata	Crabe nageur	1

Seuil minimal de 5 pour identifier les espèces prioritaires : les espèces vulnérables (VU, Score=3) à responsabilité régionale (Score=2) - Cf. MNHN







Vulnérabilité des espèces et

ESPECES PRIORITAIRES POUR L'ACTION PUBLIQUE – Amphihalins Réunion

prior Classe	ités de rvation Espèce	Nom vernaculaire	Statut UICN RUN 2010	Proposition vulnérabilité 2017	Priorisation Score final	PRIORITE D'ACTION
Crustacés	Macrobrachium hirtimanus	Chevrette des Mascarins	CR	RE?	12	EXTREME
Poissons	Cotylopus acutipinnis	Bouche-ronde	NT	EN	12	(2 espèces)
Poissons	Anguilla marmorata	Anguille marbrée	NT	CR	8	TRES FORTE
Poissons	Anguilla bicolor bicolor	Anguille bicolore	CR	CR	7	(3 espèces)
Poissons	Anguilla mossambica	Anguille du Mozambique	CR	CR	7	(3 especes)
Crustacés	Macrobrachium lar	Camaron	NT	VU	7	
Poissons	Agonostomus telfairii	Chitte	EN	EN	6	
Poissons	Kuhlia rupestris	Poisson plat	VU	VU	6	
Poissons	Kuhlia sauvagii	Poisson plat	NE	VU	6	
Poissons	Eleotris mauritiana	Cabot noir	CR	VU	6	FORTE
Poissons	Sicyopterus lagocephalus	Bouche-ronde	NT	NT	6	(10 espèces)
Crustacés	Caridina serratirostris	Caridine	VU	VU	5	·
Crustacés	Caridina typus	<i>rpus</i> Caridine		VU	5	
Poissons	Awaous commersoni	Loche des sables	CR	VU	5	
Crustacés	Atyoida serrata	Crevette bouledogue	NT	NT	5	
Crustacés	Macrobrachium australe	Chevrette grand bras	VU	NT	4	
Poissons	Eleotris klunzingerii (E. fusca)	Cabot noir	EN	LC	4	MODEREE
Poissons	Anguilla bengalis labiata	Anguille marbrée africaine	DD	NE	3	
Poissons	Glossogobius kokius	Loche à tête plate	DD	NE	2	
Poissons	Butis butis	Eleotris à épaulettes	NA	NE	1	
Poissons	Hypseleotris cyprinoides	Eleotris cyprin	NA	NE	1	
Poissons	Glossogobius giuris	Loche à tête plate	DD	NE	1	
Poissons	Stenogobius polyzona	Cabot rayé	DD	NE	1	INCONNUE
Poissons	Microphis brachyurus m.	Syngnathe	EN	NE	1	
Poissons	Microphis argulus	Syngnathe	NE	NE	1	
Crustacés	Palaemon concinnus	Chevrette charmante	LC	NE	1	
Crustacés	Varuna litterata	Crabe nageur	DD	NE	1	







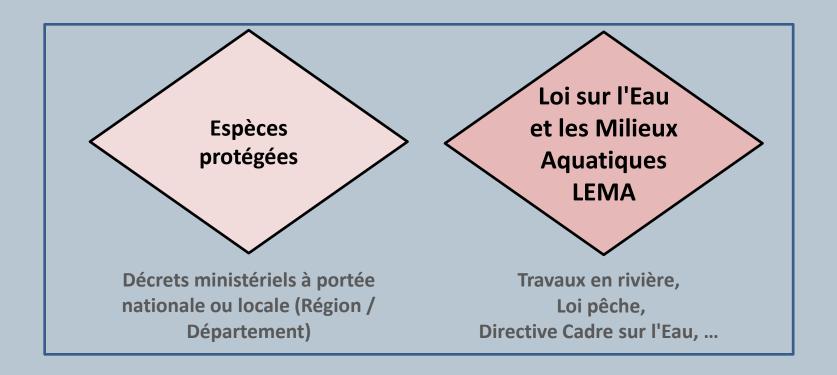
- Actualisation de la connaissance et de la vulnérabilité des amphihalins et espèces dont la conservation est prioritaire
- · Analyse des outils réglementaires de protection et de gestion existants
- Bilan des échanges locaux sur les enjeux et les priorités d'actions de protection et de gestion des espèces
- Proposition d'une stratégie de conservation et de gestion des espèces amphihalines



Analyse réglementaire

RAPPEL – PRESENTATION EN GT

Outils réglementaires du Code de l'Environnement









Analyse réglementaire

RÉGLEMENTATION ESPÈCES PROTÉGÉES

Outils réglementaires applicables pour la préservation des amphidromes :

- PROTECTION DES ESPECES (L411-1)
 - ⇒ PAS D'APPLICATION LOCALE (R411-1 et suivant) sans arrêté ministériel qui doit fixer :
 - ⇒ La ou les espèces ou (sous-espèces) concernées
 - ⇒ Le niveau d'interdiction (pour chaque espèce ou sous-espèce), pouvant porter sur toute ou partie des items suivants :
 - ⇒ La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids,
 - ⇒ La perturbation intentionnelle de l'espèce,
 - ⇒ La naturalisation d'individus,
 - ⇒ Le transport d'animaux morts ou vivants,
 - ⇒ Le coloportage, l'utilisation, la détention, la mise en vente, la vente ou l'achat d'individus.
 - ⇒ La durée de ces interdictions, les parties du territoire et les périodes de l'année,







LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Analyse réglementaire

Outils réglementaires appliqués ou applicables pour la préservation des amphidromes :

- CIRCULATION DES POISSONS ET CLASSEMENT DES COURS D'EAU (L214-17)
 - => **APPLICATION** (R214-107 et suivant) par arrêtés préfectoraux (2015-2623 et 2015-2624), échéance de réhabilitation des ouvrages en liste 2 au 31/12/20
- DEBIT MINIMAL AU DROIT DES OUVRAGES (L214-18)
 - => APPLICATION (R214-111) progressive aux prélèvements d'eau en rivière
- PECHE EN EAU DOUCE ET GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES (L430-1)
 - Pêche et Gestion des poissons migrateurs (L. 436-11)
 - => PAS D'APPLICATION LOCALE (R436-44) sans décret listant les espèces amphibalines de La Réunion
 - Quelques dispositions pour la pêche applicables à La Réunion (R. 436-90)
- PROTECTION DES ZONES DE FRAYERES (L432-3)
 - => PAS D'APPLICATION LOCALE (R432-1 ...) sans décret de description des frayères des poissons ou crustacés de La Réunion (Arrêté 23 avril 2008)

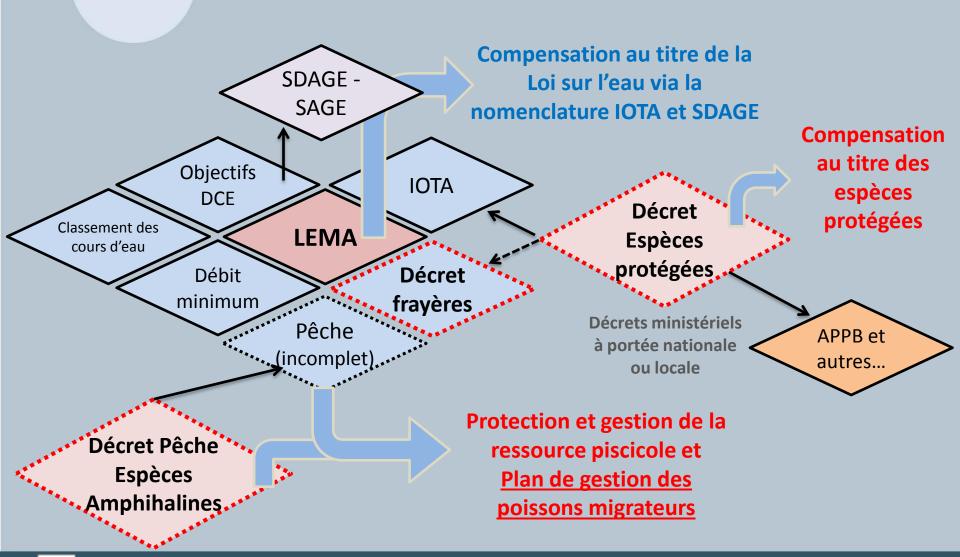






Analyse réglementaire

ARTICULATION DES OUTILS REGLEMENTAIRES







Analyse réglementaire

IMPLICATIONS DE LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS REGLEMENTAIRES

Pêche

Aménagement du territoire

Instruction Réglementaire

L.411-1 Protection intégrale des espèces

Interdite

Très fortes contraintes: modification des projets (E/R).

Instruction dossiers "espèces protégées"

L.432-3
Protection des
zones de frayères
et reproduction

Sans objet

Contraintes augmentées sur accompagnement de projet (E/R/C)

Equivalent dossiers loi sur l'eau actuels

L.436-11
Gestion des
espèces
amphihalines

Réglementation de la pêche

Equivalent cadre réglementaire actuel (L.214-17 et L.214-18)

Animation du Comité de Gestion









- Actualisation de la connaissance et de la vulnérabilité des amphibalins et espèces dont la conservation est prioritaire
- Analyse des outils réglementaires de protection et de gestion existants
- Bilan des échanges locaux sur les enjeux et les priorités d'actions de protection et de gestion des espèces
- Proposition d'une stratégie de conservation et de gestion des espèces amphibalines



RAPPEL DU DÉROULEMENT



- 1 séance plénière le 31 octobre 2017,
- 5 GT :
 - GT 1 "Pêche de loisir" le mardi 14/11/17,
 - GT2 "Services en charge de la police de l'environnement et gestionnaires d'espaces naturels", le mercredi 15/11/17,
 - GT3 "Collectivités, gestionnaire des milieux aquatiques et ouvrages", le jeudi 16/11/17,
 - GT4 "Scientifiques et Associations de Protection de la Nature", le vendredi 17/1117,
 - GT 5 "Pêcheurs de bichiques", le mardi 5 mars 2018,







ESPECES EMBLEMATIQUES

Espèce	GT1	GT2	GT3	GT4	GT5	Moy*	RAPPEL
							Priorité de
							conservation
Anguilles	100%	100%	100%	60%	100%	92%	Très forte
Bouche-rondes	60%	33%	100%	40%	100%	67%	Extrême
Camaron	20%	67%	83%	40%	100%	62%	Forte
Cabot noir	20%	67%	33%	60%	50%	46%	Forte
Chevaquine / Caridines	40%		83%	40%	50%	43%	Forte
Ecrevisse		33%	83%	20%	50%	37%	Extrême
Poisson plat	60%	33%		40%	50%	37%	Forte
Truite	60%	33%	17%	20%		26%	-
Loche des sables			17%	20%	100%	27%	Forte
Chitte	20%			20%	50%	18%	Forte
Chevrette				20%	100%	24%	Modérée
Tilapia			33%		50%	17%	-
Loche à tête plate				20%	50%	14%	Inconnue
Xypho / Guppy			33%			7%	-

=> les anguilles sont les espèces emblématiques des cours d'eau, accompagnées des bouche-rondes et des camarons







ETAT DES POPULATIONS EMBLEMATIQUES

Etat des populations	GT1	GT2	GT3	GT4	GT5
Moyen	3	1	1	1	
Mauvais	2	1	4		Χ
Dégradé à très dégradé		1		3	
En survie	1				

=> un état des populations évalué comme globalement mauvais, de moyen à dégradé voire très dégradé





PRINCIPALES PRESSIONS ET MENACES

Pression / Menace	GT1	GT2	GT3	GT4	GT5	Moyenne
Braconnage	100%	100%	67%	60%	100%	85%
Pollutions	40%	100%	50%	40%	100%	66%
Prélèvements d'eau	40%	67%	33%	20%	100%	52%
Obstacles à la continuité écologique	40%	33%	17%	40%	100%	46%
Prélèvements d'individus / pêcherie		100%	50%	20%		34%
Changements globaux	20%		33%		100%	31%
Espèces exotiques			17%		100%	23%
Anthropisation		33%				7%
Travaux en lit majeur / mineur				20%		4%
Conditions naturelles				20%		4%

=> Le braconnage est la pression la plus souvent identifiée, devant les problématiques de pollutions (approche souvent généraliste), prélèvements d'eau et obstacles à la continuité écologique.







PRINCIPAUX LEVIERS POUR PROTEGER OU RESTAURER LES POPULATIONS

Levier / action,	GT1	GT2	GT3	GT4	GT5	Moyenne
Surveillance des milieux	100%	67%	67%	60%	100%	79%
Sensibilisation (pêcheurs, politiques, aménageurs, grand public)	60%	33%	50%		50%	39%
Augmentation des débits réservés	40%		17%	40%	100%	39%
Restauration de la continuité écologique	40%		50%	40%	50%	36%
Faire évoluer la réglementation	20%			60%	100%	36%
Etablir une politique de gestion des espèces	40%	67%		40%		29%
Lutter contre les pollutions	20%		17%		50%	17%
Faire évoluer les pratiques de pêche			17%	60%		15%
Acquérir des connaissances	20%		33%			11%
Mettre en place des réservoirs de biodiversité (moratoire pêche)					50%	10%
Mettre en place des aires protégées		33%				7%
Protéger les habitats		33%				7%



=> Eléments repris pour la définition de la stratégie.









- Actualisation de la connaissance et de la vulnérabilité des amphihalins et espèces dont la conservation est prioritaire
- Analyse des outils réglementaires de protection et de gestion existants
- Bilan des échanges locaux sur les enjeux et les priorités d'actions de protection et de gestion des espèces
- Proposition d'une stratégie de conservation et de gestion des espèces amphihalines





CADRE GLOBAL DE LA STRATEGIE

- I. Lutter contre le braconnage
- II. Accompagner les actions de restauration des milieux aquatiques :
 - mise en œuvre des Débits Minimum Biologiques,
 - résorption des obstacles à la continuité écologique,
 - lutte contre les pollutions.
- III. Faire évoluer la réglementation
- IV. Sensibiliser tous les acteurs à la richesse et à la vulnérabilité des milieux aquatiques
- V. Poursuivre l'acquisition de données sur la biologie et l'écologie des espèces





Proposition de stratégie de conservation et de gestion

I. LUTTE CONTRE LE BRACONNAGE

- Augmentation des moyens de contrôle des milieux et du braconnage
 - Pression mal caractérisée mais son importance est partagée par tous les acteurs, pour sauvegarder les populations en place
 - Action nécessaire pour valoriser les efforts de restauration mis en œuvre par ailleurs
 - ⇒ Restauration de la continuité écologique,
 - ⇒ Application des DMB,
 - ⇒ Réduction des sources de pollutions
 - ⇒ Evolution réglementaire de la pêche,
- Coordination des actions de police
 - Cibler l'effort au sein de la MIPE (Mission Inter-Service Police de l'Environnnement)









II. ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

- Des actions de restauration des milieux sont déjà engagées :
 - ⇒ Restauration de la continuité écologique
 - ⇒ Mise en place des Débits Minimum Biologiques
 - ⇒ Résorption des pollutions
- Un accompagnement technique, financier et juridique est nécessaire :
 - ⇒ En amont de la préparation des actions (études de MOE),
 - ⇒ Lors de la réalisation de travaux de restauration écologique,
 - ⇒ Pour la vérification des gains écologiques, ...
- ⇒ Une animation territoriale pour la mise en œuvre de ces mesures est nécessaire :
 - ⇒ En amont, pour faire émerger les projets,
 - ⇒ A posteriori, pour assurer la promotion de l'action et sa diffusion auprès des opérateurs non sensibilisés.







III. EVOLUTION DE LA RÈGLEMENTATION

Proposition de stratégie de conservation et de gestion

Trois outils réglementaires identifiés :

L.411-1
Protection
intégrale des
espèces

Arrêté ministériel d'interdictions pouvant porter sur :

- I. les animaux ou leurs œufs
- II. les sites de reproduction et de repos

L.432-3
Protection des
zones de frayères
et reproduction

- Arrêté ministériel désignant les espèces et les caractéristiques des frayères
- Désignation, par <u>arrêté préfectoral</u>, des <u>sites de reproduction</u> (selon caractéristiques AM) et les <u>aires de repos</u> des espèces

L.436-11
Gestion des
espèces
amphihalines

<u>Décret ministériel</u> définissant les espèces amphihalines de La Réunion et, établi le besoin de mettre en place un COGEPOMI.

Etablissement, par <u>arrêté préfectoral</u> d'un Comité de Gestion et d'un Plan de Gestion portant, pour les cours d'eau affluant à la mer : 1° périodes de pêche ; 2° tailles des captures ; 3° Les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation de ces espèces ; ...





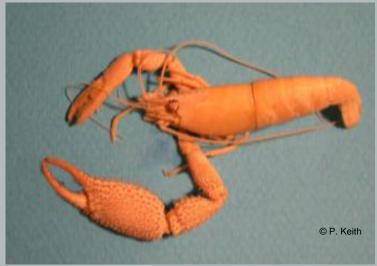


Proposition de stratégie de conservation et de gestion

III. ESPÈCES À PRESERVER ? (L.411-1)

Mesure à n'envisager que pour des espèces de priorité "EXTRÊME" :

La chevrette des Mascarins *M. hirtimanus* ?



=> Efficacité / acceptabilité ?

Le bouche-ronde *C. acutipinnis* ?





III. PROTÉGER LES FRAYÈRES ? (L.432-3)

Proposition de stratégie de conservation et de gestion

- Permettrait d'asseoir la préservation des espaces de frayères, ainsi que des conditions de reproduction des espèces dont la conservation est prioritaire :
 - ⇒ Connaissances suffisantes pour définir ces habitas pour les boucherondes et les crustacés









⇒ acquisition de connaissances nécessaires pour caractériser l'habitat de reproduction de : *Eleotris sp., Awaous sp., Agonostomus sp.**







* Statut catadrome / amphidrome non validé







III. PÊCHE ET GESTION DES POISSONS ET DES CRUSTACÉS MIGRATEURS ? (L.436-11)

- Cadre nécessaire pour la gestion des espèces amphihalines :
 - Porte sur 16 à 18 espèces d'action prioritaire
 - Gouverner et harmoniser la gestion de ces espèces : pêche, actions de conservation et de restauration des milieux, ...
 - ⇒ Création d'un comité de gestion poissons et crustacés migrateurs (équivalent COGEPOMI)
 - ⇒ Confortement de la réglementation de la pêche de loisir
 - ⇒ Evolution de la pêche des bichiques
 - Prendre en compte tout le linéaire de cours d'eau
 - ⇒ Portée de gestion et de réglementation en aval et en amont de la limite de salure des eaux
 - ⇒ Nécessite une coordination avec la gestion de la ressource dans l'espace marin côtier (pêche des bichiques à la poche moustiquaire)







Proposition de stratégie de conservation et de gestion

et de gestion		S	cenario	1
Espèces de poissons et de crustacés	Priorité d'action	L411 Espèces Protégées	L432-1 Frayères	L436-11 Gestion Amphi- halins
Macrobrachium hirtimanus (RM)	EXTRÊME	Х		
Cotylopus acutipinnis (RM)	LATINLIVIL	Х		
Anguilla marmorata				Х
Anguilla bicolor bicolor	TRES FORTE			X
Anguilla mossambica				Х
Macrobrachium lar			X	Х
Agonostomus telfairii	_		?	Х
Kuhlia rupestris				Х
Kuhlia sauvagii				Х
Eleotris mauritiana	FORTE		X	X
Sicyopterus lagocephalus	PORTE		X	X
Awaous commersoni			X	X
Caridina serratirostris			X	X
Caridina typus			X	X
Atyoida serrata			X	X
Macrobrachium australe			X	X
Eleotris klunzingerii (E. fusca)	MODEREE		Х	X
Anguilla bengalis labiata				X
TOTAL		2	9	16

PRESERVATION

- intégrale des espèces de priorité d'action extrême
- des zones de reproduction des espèces amphidromes de priorité Très Forte / Forte / Modérée

CONSERVATION

 des espèces amphihalines de priorité d'action Très forte / Forte / Modérée







Proposition de stratégie de conservation et de gestion

et de gestion	S	cenario	2	
Espèces de poissons et de crustacés	Priorité d'action	L411 Espèces Protégées	L432-1 Frayères	L436-11 Gestion Amphi- halins
Macrobrachium hirtimanus (RM)	EXTRÊME		X	X
Cotylopus acutipinnis (RM)	LXTILLIVIL		Х	Х
Anguilla marmorata				Х
Anguilla bicolor bicolor	TRES FORTE			X
Anguilla mossambica				X
Macrobrachium lar			Х	X
Agonostomus telfairii			?	X
Kuhlia rupestris				X
Kuhlia sauvagii				X
Eleotris mauritiana	FORTE		X	X
Sicyopterus lagocephalus	PORTE		X	X
Awaous commersoni			X	X
Caridina serratirostris			X	X
Caridina typus			X	X
Atyoida serrata			X	X
Macrobrachium australe			X	X
Eleotris klunzingerii (E. fusca)	MODEREE		Х	X
Anguilla bengalis labiata				X
TOTAL		0	11	18

PRESERVATION

 des zones de reproduction des espèces amphidromes de priorité Extrême / Très Forte / Forte / Modérée

CONSERVATION

 de toutes les espèces amphibalines de priorité d'action (Extrême, Très forte / Forte / Modérée)





Proposition de stratégie de conservation et de gestion

et de gestion		S	cenario	3
Espèces de poissons et de crustacés	Priorité d'action	L411 Espèces Protégées	L432-1 Frayères	L436-11 Gestion Amphi- halins
Macrobrachium hirtimanus (RM)	EXTRÊME			X
Cotylopus acutipinnis (RM)	LXTILLIVIL			Х
Anguilla marmorata				X
Anguilla bicolor bicolor	TRES FORTE			X
Anguilla mossambica				X
Macrobrachium lar				X
Agonostomus telfairii	FORTE			X
Kuhlia rupestris				X
Kuhlia sauvagii				X
Eleotris mauritiana	EODTE			X
Sicyopterus lagocephalus	TORTE			X
Awaous commersoni				X
Caridina serratirostris				Х
Caridina typus				X
Atyoida serrata				X
Macrobrachium australe				X
Eleotris klunzingerii (E. fusca)	MODEREE			X
Anguilla bengalis labiata				X
TOTAL		0	0	18

PRESERVATION

·Ø

CONSERVATION

 de toutes les espèces amphibalines de priorité d'action (Extrême, Très forte / Forte / Modérée)







Proposition de stratégie de conservation et de gestion

et de gestion		S	cenario	1	S	cenario	2	S	cenario	3
Espèces de poissons et de crustacés	Priorité d'action	L411 Espèces Protégées	L432-1 Frayères	L436-11 Gestion Amphi- halins	L411 Espèces Protégées	L432-1 Frayères	L436-11 Gestion Amphi- halins	L411 Espèces Protégées	L432-1 Frayères	L436-11 Gestion Amphi- halins
Macrobrachium hirtimanus (RM)	EXTRÊME	Х				Х	Х			X
Cotylopus acutipinnis (RM)	EXTREIVIE	Х				Х	X			X
Anguilla marmorata				Х			X			X
Anguilla bicolor bicolor	TRES FORTE			X			X			X
Anguilla mossambica				X			X			X
Macrobrachium lar			X	X		X	X			X
Agonostomus telfairii			?	X		?	X			X
Kuhlia rupestris				Х			X			X
Kuhlia sauvagii				Х			X			X
Eleotris mauritiana	FORTE		X	X		Х	Х			X
Sicyopterus lagocephalus	TORTE		X	X		X	X			X
Awaous commersoni			X	X		X	X			X
Caridina serratirostris			X	X		X	X			X
Caridina typus			X	X		Х	Х			X
Atyoida serrata			X	X		Х	Х			X
Macrobrachium australe			X	X		Х	Х			X
Eleotris klunzingerii (E. fusca)	MODEREE		X	X		Х	X			X
Anguilla bengalis labiata				Х			Х			X
TOTAL		2	9	16	0	11	18	0	0	18









IV – SENSIBILISATION AUX MILIEUX AQUATIQUES

- Mener des actions de sensibilisation et de formation aux milieux aquatiques à destination :
 - \Rightarrow Elus,
 - ⇒ Aménageurs,
 - ⇒ Gestionnaires,
 - ⇒ Pêcheurs,
 - ⇒ Usagers de loisirs,
 - \Rightarrow Scolaires,
 - ⇒ Grand Public, ...







V – ACQUISITION DE CONNAISSANCES



- Poursuivre l'acquisition de connaissances sur la biologie et l'écologie :
 - ⇒ la révision taxonomique des espèces,
 - ⇒ la description des préférences d'habitats,
 - ⇒ la caractérisation des zones de pontes,
 - ⇒ la définition des calendriers de migration,
 - ⇒ Le suivi du recrutement et des populations en rivière,
 - ⇒ le suivi de l'efficacité des dispositifs de franchissement, ...





